

Québec, le 25 juillet 2018

Objet : Changement d'organisation répondante lié à la distribution des fournitures médicales associées à l'abolition des frais accessoires

Madame,
Monsieur,

Pour faire suite à l'adoption, le 21 décembre 2016, du *Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation des services assurés et régissant les frais de transport des échantillons biologiques*, lequel est entré en vigueur le 26 janvier 2017, le CIUSSS de la Capitale-Nationale a la responsabilité de desservir l'ensemble des GMF de la région 03. Afin d'offrir les services dans les délais prescrits par le règlement en 2016, le CIUSSS de la Capitale-Nationale et le CHU de Québec Université Laval se sont répartis la distribution pour l'ensemble de la région 03.

La présente a pour but de vous informer que dorénavant, pour tous les GMF de la région 03, le **CIUSSS de la Capitale-Nationale** sera votre unique référence. Soyez assurés que ce changement n'aura aucun impact sur les services dont vous bénéficiez présentement. Nous sommes et serons en communication constante avec le CHU de Québec afin d'assurer une excellente transition.

Donc, à compter du 6 août 2018, la Direction de la logistique du CIUSSS de la Capitale-Nationale assurera la distribution des fournitures qui sont couvertes par ledit règlement aux GMF.

...2

Voici comment commander vos fournitures :

- Donc, à compter du 6 août 2018, vous devrez remplir la réquisition jointe au présent document et l'acheminer à l'adresse courriel suivante : centredistributionismq.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca
Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer à cette adresse courriel.

Vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Chantal Tardif
Chef de service logistique

CT/sb
p.j. (1)